

Expertise indépendante •
Qualifié RGE • Référencé AMO
Ma Prime Rénov' Copropriété

Projet de plan pluriannuel de travaux

Deux offres adaptées
aux besoins de votre
copropriété

PPPT RÉGLEMENTAIRE

Mise en conformité pour copropriétés
récentes ou sans travaux

PPPT EXPERT

Outil d'aide à la décision pour engager
une rénovation



EFFICIENCIES



PPPT, une obligation réglementaire

Depuis le 1^{er} janvier 2025, toutes les copropriétés doivent réaliser un Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT).

Il concerne les copropriétés de plus de 15 ans à la réception de l'immeuble, que l'immeuble soit à destination totale ou partielle d'habitations.



Cas de dispense



La copropriété peut être dispensée si elle dispose d'un Diagnostic Technique Global ne présentant aucun travaux pour les 10 prochaines années et d'un DPE à jour.

Le DPE est obligatoire pour toutes les copropriétés dont le dépôt de permis de construire est antérieur au 1^{er} Janvier 2013

Des objectifs ciblés

Le PPPT est établi à partir d'une analyse du bâti, des équipements et d'un DPE collectif pour :

- ✓ Lister les travaux assurant la sauvegarde du bâtiment et la sécurité des occupants
- ✓ Évaluer la performance énergétique avec les travaux réalisables
- ✓ Estimer les économies d'énergie et les coûts de mise en œuvre
- ✓ Hiérarchiser les travaux collectifs essentiels par ordre de priorité sur 10 ans

Le PPPT doit être renouvelé tous les 10 ans

Nos deux offres PPPT, pensées pour répondre à tous les enjeux de votre copropriété.

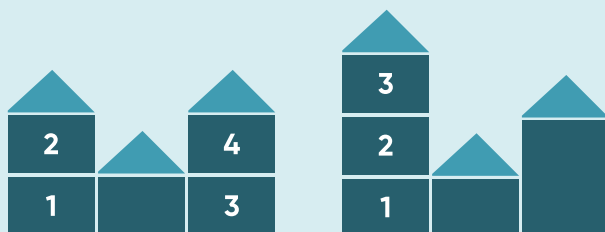
Opéra Énergie vous accompagne avec deux offres PPPT, adaptées à la réalité de votre copropriété. La première vous permet de répondre simplement et efficacement à vos obligations réglementaires. La seconde vous permet d'anticiper, en structurant un plan de travaux chiffré et priorisé, au service de la valorisation durable de votre patrimoine.

Prestations	PPPT réglementaire	PPPT expert
Pour qui ?	Copropriétés récentes ou sans travaux	Copropriétés souhaitant se projeter
Visite sur site et analyse des désordres	✓	✓
DPE	✓	✓
État technique (obligations légales et réglementaires)	Sommaire	Détaillé
Analyse détaillée parties communes et équipements	✗	✓
Préconisations avec coûts et économies d'énergie	✗	✓
Scénarios de rénovation	✗	✓
Estimation aides financières (CEE, MPR Copro...)	✗	✓
Restitution au syndic ou conseil syndical	✗	✓
Options		
Restitution en Assemblée Générale	⚠ Option	⚠ Option
Audit énergétique réglementaire 3CL (Obligatoire pour solliciter les subventions CEE et MPR Copro)	⚠ Option	⚠ Option

Focus sur : Les cas spécifiques

Définition

Est désigné comme **Bâtiment collectif**, un bâtiment à usage principal d'habitation regroupant plus de deux logements partiellement ou totalement superposés.



Est désigné comme **Habitat individuel** ou comme **habitat individuel groupé**, tout bâtiment à usage d'habitation comprenant au plus deux logements superposés, ou avec pour chacun une entrée séparée (ex: maison mitoyenne).



Les obligations diffèrent selon la typologie

Si habitat collectif : DPE Collectif (à l'échelle du bâtiment) + PPPT pour l'ensemble de la copropriété

Si ensemble de maisons individuelles : Étude énergétique de chaque typologie de maisons (T1/T2/T3/T4/T5...) + PPPT pour l'ensemble de la copropriété

Si copropriété mixte d'habitation : PPPT obligatoire pour l'ensemble + DPE Collectif des immeubles + Étude énergétique de chaque typologie de maisons

OPERA EFFICIENCIES,

Votre partenaire expert en
performance énergétique

Opera Efficiencies intervient dans toute la France sur les problématiques thermiques et énergétiques liées aux bâtiments collectifs d'habitation et aux bâtiments tertiaires.

Nos qualifications

- ✓ **Qualifié RGE** par l'OPQIBI depuis décembre 2020
- ✓ **OPQIBI 1905** : Audit énergétique bâtiments tertiaires et habitations collectives
- ✓ **DPE Mention**
- ✓ **Référencé AMO Ma Prime Rénov'**
Copropriété par l'ANAH



Opéra Energie en chiffres

N°1

Leader du courtage en énergie
pour les entreprises et collectivités*

Créée en 2014

à Lyon et active dans
toute la France

+ de 200

collaborateurs
engagés

7 000

copropriétés
accompagnées

AUDITÉ
RECOMMANDATIONS
DEONTOLOGIQUES
DU SYNDICAT
DES COURTIER
EN ENERGIE APPLIQUEES



La certification RGE délivrée par l'OPCI BI est
attribuée exclusivement à la société OPERA
EFFICIENCIES, filiale du groupe OPERA ENERGIE.



Nous sommes référencés
par CoachCopro

**Les experts d'Opéra Energie
sont à votre disposition**

04 82 29 68 21

conseil-efficiencies@opera-energie.com

opera-energie.com